

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 avril 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-04-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le deuxième jour du mois d'avril de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2013-04-129

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 avril 2013 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

9.4 Résolution – Action en recouvrement.

REPORTER :

L'item 9.2

L'item 9.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-130

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013 tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

Au point VARIA, de modifier le mot « BLOG » par le mot « **CHRONIQUE** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-04-131

INVITATION AU 45^E GALA DES CHEVALIERS DE COLOMB.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 60 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 aux Chevaliers de Colomb – 2825-14 afin de permettre à deux (2) personnes d'assister au 45^e Gala des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 15 juin 2013. Le coût du billet est de 30 \$ par personne.

D'autoriser une dépense d'un montant ne devant pas excéder 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-493, afin de tenir le 15 juin 2013 une réception civique tenue dans le cadre de ce gala.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-132

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA – CAMPAGNE D'APPUI POPULAIRE.

Considérant que les efforts d'assainissement des 35 dernières années ont permis certaines améliorations de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la Yamaska;

Considérant que la rivière demeure, toutefois, l'affluent le plus pollué du Saint-Laurent et que la capacité de son bassin versant à soutenir la biodiversité et des écosystèmes aquatiques en santé est compromise;

Considérant qu'il est urgent de restaurer la Yamaska et ses affluents;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'inviter la population à signer le document intitulé « Campagne d'appui populaire » dont des copies seront disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville;

De demander aux gouvernements et organismes de renforcer le financement dédié à la gestion durable de l'eau, puisque la qualité de vie des citoyens et de leurs enfants en dépend.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-133

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.

Attendu que l'organisme La Clé sur la Porte de Saint-Hyacinthe vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi que leurs enfants;

Attendu qu'environ 100 femmes et autant d'enfants sont hébergés chaque année pour des séjours variant de quelques jours à quelques mois;

Attendu que cet organisme offre, à toute heure du jour ou de la nuit, un service d'écoute, soit en personne ou au téléphone, pour informer les femmes de leurs droits ou des ressources disponibles, les écouter et les soutenir dans leurs démarches médicales, juridiques et économiques;

Attendu que ces services sont gratuits et qu'une aide financière de la ville est sollicitée;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte à titre d'appui financier à cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-134

LETTRE DU CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée par le club de gymnastique les Élans pour une commandite en vue du 29^e Gala qui aura lieu le 25 mai 2013;

Attendu que le 10 septembre 2012, un protocole d'entente a été signé entre la Ville d'Acton Vale et le club de gymnastique les Élans;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De ne pas donner suite à ladite demande, considérant que dans le protocole d'entente signé le 10 septembre 2012 il est clairement stipulé à l'article 3 : « *les Élans s'engagent à ne pas déposer aucune autre demande d'aide financière ou de tout ordre à la Ville durant l'application de cette présente entente* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2013-04-135

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS (ES) AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de sept (7) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu les 9, 10 et 11 mai 2013 au Palais des Congrès à Montréal;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

Le conseiller Luc Champagne vote contre la présente résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2013-04-136

RÉSOLUTION POUR OFFICIALIZER LE NOM D'UNE RUE DANS LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE (RUE PELCHAT).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

De nommer, à tout fait que de droits, l'assiette de rue constituée des lots 5 084 949, 5 084 950, 5 084 951, 5 084 952 et 5 084 953 comme étant « **le croissant Chevanelle** »;

De transmettre une copie de la présente à la Commission de Toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-03-137

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux du Québec qui aura lieu du 22 au 24 mai 2013 à Québec;

De payer, à même le poste budgétaire 02-160-00-310, le coût d'inscription de la congressiste ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Le coût d'inscription est de l'ordre de 655.36 \$ taxes incluses et le coût des repas est de l'ordre de 217.06 \$, taxes incluses, comptant les dîners et les repas du mercredi et vendredi soir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-138

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA RÉALISATION DE PLAN POUR CONSTRUCTION AVEC DEVIS TECHNIQUE AU PLAN POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE MÉNARD À ACTON VALE.

Attendu que la ville a invité trois (3) fournisseurs à soumissionner pour des services professionnels concernant la réalisation de plan pour construction avec devis technique au plan pour des travaux d'infrastructures de la rue Ménard à Acton Vale;

Attendu que la ville a reçu deux (2) offres de services;

Attendu qu'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au MDDEP en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de la rue Ménard;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De retenir les services professionnels de Les Services exp inc, ingénieurs, pour la réalisation de plan pour construction avec devis technique au plan pour des travaux d'infrastructures de la rue Ménard, selon leur offre de services datée du 28 mars 2013;

D'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 14 810 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-413-00-419, payable à Les Services exp inc., ingénieurs;

De financer cette dépense à même le fonds d'administration générale;

Que la Ville d'Acton Vale autorise Les Services exp inc. à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour le projet de la rue Ménard;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services et tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-139

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 27-02-2013 au 27-03-2013	77 934.17 \$
• Paiements par AccèsD du 29-02-2013 au 31-03-2013	77 515.76 \$
• Salaires, REER, DAS pour le mois de mars 2013	102 194.73 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de mars 2013	349 222.94 \$
Grand Total	606 867.60 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... l'item 9.2 est reporté à une séance ultérieure.

... l'item 9.3 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2013-04-140

RÉSOLUTION – ACTION EN RECOUVREMENT.

Attendu que le Conseil a pris connaissance de la liste déposée par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

Considérant l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) permettant au conseil de mandater Me Bernadette Doyon de Therrien Couture, avocats de poursuivre en recouvrement de taxes les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale mandate Me Bernadette Doyon de Therrien Couture, avocats, de poursuivre en recouvrement de taxes les immeubles inscrits sur la liste préparée par la trésorière, jointe à la présente résolution, vu le défaut de paiement des taxes, de la manière prescrite par la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-141

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE DÉSAUTELS).

Attendu que la Ville a procédé, le 26 mars 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts (réfection des services municipaux sur la rue Désautels);

Attendu que la Ville a reçu huit (8) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 41 250,49 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts (réfection des services municipaux sur la rue Désautels);

De financer cette dépense à même la taxe d'accise;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Wolseley Canada inc. au coût de 28 665,94 \$, plus taxes, pour l'annexe A;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « St-Germain égouts et aqueducs » au coût de 12 584,55 \$ plus taxes, pour l'annexe B.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-142

RÉSOLUTION POUR ADHÉRER AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) ET D'AUTORISER UN MANDAT DE CINQ ANS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de

plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- -permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- -précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- -précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville d'Acton Vale confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville d'Acton Vale devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville d'Acton Vale, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5 % pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-04-143

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE – FESTIVAL RÉTRO-COUNTRY D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, au Club Optimiste d'Acton Vale pour l'organisation d'un festival Rétro-Country d'Acton Vale du 10 au 14 juillet 2013;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Louis Leduc	<ul style="list-style-type: none">- Quelle est la nature de la demande de permis faite par le Camping des Îles Enchantées pour qu'ils puissent faire du bruit aussi souvent?- Y a-t-il un permis de demandé pour 2013?- Quand se fait le grattage de la rue Gauthier?
----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 28.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-huit minutes (20; 28)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date